



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA MANIFESTATION
« HELP POUR UNE VIE SANS TABAC »
LE JEUDI 23 JUILLET 2009**

*EH/CB
APM 09/0875*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Leslie FEGEY (LIGARISEVENT), sise 41 rue Greneta - 75002 PARIS, en date du 11 juin 2009,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la manifestation « HELP POUR UNE VIE SANS TABAC » qui se déroulera le jeudi 23 juillet 2009,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'étape « SUMMER TOUR 2009 », une campagne de lutte active contre le tabagisme est autorisée sur la place Charles de Gaulle, dans le cadre de la manifestation « HELP POUR UNE VIE SANS TABAC », le jeudi 23 juillet 2009 de 10h00 à 18h00.

A cette occasion, l'implantation d'une tente d'environ 24 m² ainsi que le stationnement à proximité d'une camionnette du « SUMMER TOUR 2009 » sera autorisée place Charles de Gaulle.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 10 juillet 2009

**Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 21 juillet 2009**

**Le Député-Maire,
Didier QUENTIN**